

Débats sur les inégalités environnementales Une autre approche de l'environnement urbain

Guillaume FABUREL

Résumé : Contrairement à d'autres pays, le thème des inégalités environnementales, bien que présent dans les discours officiels, souffre en France d'un déficit d'ambition politique. L'idée défendue ici est que la conception historique (technico-normative) institutionnelle de l'environnement, donc les dispositifs d'observation et d'action historiquement constitués par les administrations, freine l'éclosion de cet enjeu, notamment par un déficit d'approche dynamique des faits inégalitaires dans et par l'environnement.

Les différentes conceptions de l'environnement (et de la justice) défendues par les approches développées à l'étranger sur ce thème, ainsi que celles déployées par quelques recherches récemment menées en France, montrent la nécessité de questionner les rapports aux échelles d'espaces et de temps dans l'appréhension des inégalités environnementales, notamment pour mieux enchâsser problématiques sociales et environnementales dans l'action urbaine.

Il en découle une proposition pour l'exploration d'autres conceptions, de l'environnement comme de la justice. La première serait centrée sur les différences qualitatives de situations et d'habiter, reconnaissante des attaches et rapports affectifs à l'environnement. La seconde serait plus procédurale et participative que structurelle et seulement (re)distributive, fondée sur la reconnaissance des vulnérabilités sociales et capacités des populations et territoires à faire face aux contextes inégalitaires, loin des mécanismes et/ou réponses qui redoublent de tels faits d'inégalités (mobilité résidentielle, concurrence territoriale...).

Les crises écologiques et les épreuves environnementales font naître de nouveaux enjeux qui, à l'exemple international des réfugiés climatiques ou plus localement de la précarité énergétique, relie ostensiblement faits inégalitaires et situations environnementales. Il est vrai que nous demeurons socialement inégaux au regard des attitudes et pratiques environnementales, autant que leurs effets affectent les sociétés et leurs territoires de manière non moins inégalitaire. Pour ces raisons au moins, auxquelles nous pourrions ajouter les préoccupations nouvelles pour la santé environnementale, nous assistons à ce jour en France à l'émergence du thème des inégalités environnementales et/ou écologiques, après néanmoins quelques incursions notoires : depuis le courant hygiéniste du XIX^{ème} siècle, jusqu'à quelques études statistiques dans les années 80.

Des textes officiels en scandent l'importance potentielle depuis les années 2000 (Conférence de Johannesburg en 2002 ; Stratégie Nationale du Développement Durable en 2003). Des recherches (infra), colloques et séminaires tentent d'en saisir les contours¹. Toutefois, la France se caractérise par une ambition politique de résolution limitée sur ce thème (Theys, 2007) comparativement à d'autres pays, notamment anglo-saxons. Ceci s'incarne d'abord dans une valse hésitation sur la qualification même de ce qui fait inégalités environnementales et/ou écologiques. La définition la plus conventionnelle réduit l'analyse à l'exposition des populations modestes à des charges environnementales proportionnellement plus importantes. Certainement en réaction, nous trouvons aussi des acceptions plus amples et un peu fourre-tout (Laigle et Oehler, 2004), qui étendent à d'autres types d'inégalités dites environnementales et postulent leur cumul : inégalités liées à l'héritage et au marquage des territoires urbains, inégalités d'accès à l'urbanité et au cadre de vie, inégalités d'exposition aux nuisances et aux risques, et inégalités dans la capacité d'agir sur l'environnement et d'interpeller la puissance

¹ *Inégalités environnementales et sociales. L'environnement, facteur de cohésion urbaine ?*, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris XII, mai 2005 ; *Environnement et inégalités sociales*, Université libre de Bruxelles, novembre 2005 ; session thématique au colloque *Justice et injustices spatiales*, Université Paris-X Nanterre, mars 2008 ; *Inégalités environnementales et risques sanitaires*, AFSSET et IEP Paris, avril 2008...

publique. Enfin, plus récemment, des définitions se sont davantage centrées sur les types d'impacts et leurs causes, par exemple celle proposée par Pye et al., dans un rapport pour la Commission Européenne (2008) : inégale répartition de la qualité environnementale (ouverte à la question des vulnérabilités sociales et impacts cumulatifs) ; inégal impact environnemental des différents groupes sociaux ; inégal impact des politiques environnementales sur ces mêmes groupes.

Bien que fort utiles pour poser quelques-uns des jalons de la réflexion, ces définition et acception ont, à l'exception peut-être de la dernière, pour point commun de n'aborder que très partiellement les mécanismes et dynamiques à l'œuvre derrière les faits inégalitaires dans le domaine environnemental, singulièrement en ville (Faburel, 2008). Sans compter qu'elles laissent de côté l'explicitation des liens éventuels entre disparités, inégalités, iniquités, injustices... ou encore, qu'elles alternent de manière souvent indifférenciée dans l'usage des termes d'écologie et d'environnement. Comment alors, à partir de la seule exposition des populations, situer le rôle de l'environnement dans les mécanismes ségrégatifs ? Les inégalités environnementales et/ou écologiques ne seraient-elles que des inégalités sociales qui, face aux attributs physiques, chimiques... du cadre de vie, donneraient à voir d'autres facettes du produit historique des divisions sociales ? A l'inverse, de telles inégalités ne constituent-elles pas l'un des défis les plus difficiles à relever en raison de leurs composantes multiples, à la fois économiques, culturelles, sociales, psychologiques, écologiques (Emelianoff, 2006) ? Quels sont alors leur contenu (spécifique ?) ? Quelle pourrait être leur portée axiologique pour l'intervention urbaine ? Sous quelles conditions conceptuelles ? Avec quels moyens politiques ?...

Le propos abordera ici ce qui nous semble être l'une de contraintes premières pour la mise en culture politique des inégalités environnementales en France : les conceptions en jeu de l'environnement (et de la justice) dans l'action urbaine. Il en va selon nous de la contribution de ce thème naissant à la transition socio-écologique des mondes urbains. A cette fin, le premier temps expose les grandes approches développées à travers le monde, en précisant tant que possible les conceptions dont elles sont porteuses, et les champs disciplinaires dont elles émanent principalement. Relayant alors, pour la France, une approche émergente, nous livrons, dans un deuxième temps, plusieurs résultats d'observations, de natures, objets et échelles différentes. Ces observations éclairent notamment les présupposés spatialistes et temporels de l'environnement. Sur cette base d'analyse, la 3ème et dernière partie expose quelques horizons et chantiers, cosmopolitiques, que cette nouvelle problématique pourrait inviter à ouvrir.

1. Grandes approches des inégalités environnementales et/ou écologiques : une entrée socio-urbaine et territoriale en devenir

La présentation des approches se fera selon un ordre chronologique, qui se traduit donc également par des différences notables de concrétisation politique.

La justice environnementale : l'échelle locale de droits individuels et des effets subis

La première approche historiquement développée est celle de l'*Environmental Justice*. Qualifiée comme telle dès les années 1970 aux Etats-Unis, cette approche s'inscrit dans le sillage du mouvement pour les droits civiques et de la lutte contre les discriminations. Issue d'un mouvement social et militant, elle repose sur les preuves, tôt apportées (risques sanitaires, disparités d'espérance de vie...) d'une distribution inégalitaire, d'abord ethnique (populations à forte majorité noire, amérindienne ou latine), puis aussi économique, des populations face à de grands équipements structurants (cf. notamment Bullard 1983, 1990 et 1994).

A la suite de ces différents travaux et des débats localement vifs qu'ils ont pu nourrir, le 11 février 1994, l'administration fédérale institutionnalisait l'*Environmental Justice* par l'Executive

Order 12898 qui enjoint à toutes les agences fédérales, au premier chef à l'Environmental Protection Agency (EPA) : « *d'identifier et de remédier aux conséquences des mesures qui auraient un effet disproportionné sur la santé et l'environnement des populations pauvres ou appartenant à des minorités raciales* ». A ce jour, du fait de l'adossement premier de cette thématique à la réalisation des études environnementales réglementaires, l'outillage proposé s'applique encore très majoritairement aux sites d'entreposage et aux usines de traitement des déchets, aux industries chimiques, aux infrastructures de transports (routes et aéroports)... et ce quasi-exclusivement sous l'angle des pollutions, nuisances et risques subis ou probables.

L'importance politique octroyée dès le début aux questions ethniques guide pour beaucoup, aux Etats-Unis, une définition ostensiblement tournée vers le traitement équitable des minorités, d'abord ethniques (EPA, *Environmental Justice Strategy*, 1995). En outre, cette recherche de l'équité ne se fait pas simplement sous l'angle d'une justice distributive, centrée par exemple sur la remédiation par la compensation de handicaps et dommages environnementaux (à ce jour encore beaucoup sous l'angle des impacts sanitaires puisque la question des effets toxiques pour l'homme a précédé d'autres thèmes dans les études). Cette recherche de l'équité se fait surtout sous l'angle de l'engagement dans l'action (justice procédurale). En ce sens, fait marquant de cette approche, l'Executive Order de 1994 reconnaît le droit à « l'autodétermination » environnementale (cf. *Class Action*).

Plus récemment développée dans d'autres pays, majoritairement européens (ex : Kruize, 2007 aux Pays-Bas) et surtout au Royaume Uni (Angleterre, Irlande, Ecosse...), cette approche s'y est détournée de l'iniquité ethnique, pour se saisir en premier lieu des vulnérabilités sociales face à l'environnement (Fairburn, 2008), et ce d'un point de vue général, ou face à certains objets en particulier : pollutions industrielles locales, qualité de l'air... Et, de nouveau, l'angle épidémiologique domine. Enfin, les soutiens officiels sont là aussi patents, avec comme exemple le premier rapport officiel de l'Agence Anglaise de l'Environnement sur *Pauvreté et environnement* (2003), et, à sa suite, l'insertion d'un indicateur de pauvreté dans la comptabilité environnementale nationale (UK Environmental Agency, 2007).

Ces quelques différences nationales, par exemple en termes de catégories d'analyses (ex : plus ethniques / plus sociales) ne sauraient masquer un dénominateur commun : l'équité entre mondes individués à des échelles souvent infranationales et surtout locales domine dans l'approche de l'environnement. En outre, les conceptions de la justice y sont voisines, avec toutefois en Grande Bretagne une justice distributive aussi ouverte à la question des inégalités d'accès à certains biens et services environnementaux (ex : espaces verts), mais, par contre, une justice procédurale (ex : participation) moins ostensiblement placée au cœur de l'approche, du fait même de l'assise de son droit (common law).

Certaines disciplines sont alors particulièrement impliquées. Il s'agit tout d'abord d'une économie centrée sur la justice distributive et sur les évolutions théoriques qu'elle nourrit (Rawls, 1973), sur les capacités de défense, d'adaptation et de protection des individus et ménages, tel le modèle de Tiebout (« vote par les pieds », 1956) ou encore celui proposé par Hirschman en 1970 (*Exit, Voice, Loyalty*). Nous trouvons aussi la psychologie sociale nord-américaine, notamment par l'analyse des perceptions et représentations sociales des risques (cf. notamment Slovic, 2000), la géographie humaine (Cutter, 1995), notamment par l'étude des dynamiques urbaines (Ghorra-Gobin, 2000). Enfin, bien plus récemment, mais de diffusion fort rapide, l'épidémiologie développe une problématique dite d'inégalités environnementales, particulièrement sous l'angle de la toxicité d'environnements très localisés, voire, de plus en plus, d'atmosphères intérieures (cf. sur ce point le colloque AFSSET et IEP Paris, avril 2008).

Selon une grille identique, quelles sont maintenant les mobilisations disciplinaires et les conceptions tant de l'environnement que de la justice, déployées par la deuxième grande approche que l'on trouve développée à l'échelle internationale ?

Les inégalités écologiques : l'échelle globale des modèles de développement et des impacts aussi générés

L'autre approche, non moins historique, développe une perspective bien plus macro-spatiale, donc macro-économique et macro-sociale, particulièrement centrée sur les relations entre Nords et Suds. Elle se saisit des types et niveaux de développement des pays (conditions de production, systèmes techniques, organisations sociales...) pour observer les conséquences écologiques des inégalités (internes) et écarts de pauvreté (externes). Elle cherche ainsi à montrer, d'abord par l'analyse des mécanismes économiques (dumping environnemental du libre échange, cf. Baumol et Oates, 1988), et plus récemment par celle des régimes politiques et types d'action (ex : défauts de réglementations environnementales nationales), les liens étroits qui unissent inégalités sociales, écarts de pauvreté et les situations environnementales/crises écologiques.

Nous y trouvons surtout l'abord des « *effets du développement capitaliste sur les populations pauvres dans des environnements « verts » (agriculture, forêts) et encore dans des environnements qu'on pourrait appeler « gris » (« brown ») (urbains)* » (Forsyth, 2003 cite in Villalba et Zaccai, 2007, §6). Deux sujets sont ici particulièrement couverts. Tout d'abord le réchauffement climatique avec par exemple les rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat qui montrent que les pays les plus pauvres représentaient en 2004 37 % de la population mondiale, mais 7 % des émissions de CO₂, contre un rapport 15 % / 45 % pour les pays les plus riches. De même, les impacts très inégaux des catastrophes naturelles sont montrés. Par exemple, si, entre 1984 et 2004, à quantité comparable de population, les pays riches ont été frappés pas un nombre d'évènements catastrophiques proche à celui des pays pauvres, il y a eu 900 000 victimes dans ces derniers, contre 75 000 dans les premiers (Guha-Sapir et al., 2004, cite in Laurent, 2009).

Comme la précédente, cette approche considère donc les impacts subis par les sociétés, mais de facture peut-être plus amples (accès à l'eau potable, désertification, biodiversité...). Surtout, elle traite également des impacts générés non seulement par les politiques mises en œuvre, mais aussi par les modes de vie. Par exemple, à ce jour, un grand nombre de travaux visent à construire des indicateurs pertinents pour révéler, comparer et projeter les effets des pratiques émettrices de gaz à effet de serre. Au titre des études un peu représentatives, le travail de Pye et al. (op. cit) montre empiriquement que les ménages européens pauvres (foyers monoparentaux, bas niveau de revenu, inactivité de la personne de référence) ont un bien plus faible impact sur l'environnement. De même, mentionnons celui de Diamantapoulos, Schlegelmilch, Sinkoviks et Bolhen (2003) montrant le poids déclinant des critères sociodémographiques, cette fois dans la consommation dite verte. Nous trouvons aussi cette perspective centrée sur les impacts générés par les modes de vie à des échelles bien plus réduites, telle celle de Dozzi, Lennert et Wallenborn (2008), menée en Belgique à partir de données relatives à la consommation et aux dépenses des ménages pour diverses formes d'énergie, pour l'eau de distribution... ou encore pour l'alimentation, sa production, son transport.

Outre que les inégalités que cette approche se propose de traiter sont dénommées non plus environnementales mais écologiques, c'est une autre conception de l'environnement qui la fonde, moins basée sur la commensurabilité des valeurs de l'environnement (*preferences-based approaches*) que sur des *rights-based approaches* (Martinez-Alier, 2002). De même, si la tentative de prise en compte tant des impacts subis que des impacts générés témoigne de l'abord holistique propre à l'écologie scientifique, la conversion de ces impacts en termes de droits et devoirs des sociétés (Emelianoff, 2006) propose des conceptions de la justice quelque peu différentes (Dobson, 1998) : une justice bien plus sociale (centrée sur les modes de vie), et

plus procédurale (centrée sur l'implication citoyenne), que strictement économiquement (re)distributive. Elle participe donc de l'ambition de tendre rapidement vers une action publique plus fondatrice que simplement corrective ou compensatrice. Le récent article de Flipo et Gaudillière (2009) sur la croissance verte et les utopies technocratiques s'inscrit dans cette mouvance, singulièrement plus critique que la précédente.

Cette approche suscite à ce jour autant de réflexions et de travaux que la précédente. Elle s'appuie toutefois pour beaucoup sur le courant scientifique de la *Political Ecology*. Nous y trouvons bien plus représentées l'économie écologique, l'anthropologie (Johnston, 1994), une géographie politique, ou encore le droit international (Cooper et Palmer, 1995) et les sciences politiques. En outre, assez logiquement, ces travaux émanent aussi bien plus d'institutions internationales (ex : PNUE), de mouvements altermondialistes...

Ainsi, au-delà de leurs termes communs (inégalités, injustices, vulnérabilité...), ces deux approches diffèrent grandement, avec par exemple une entrée épidémiologique des risques pour la 1ère, et plus sociale ou encore écologique pour la 2ème. Les disciplines mobilisées peuvent être décrites comme peut-être moins normatives pour la deuxième, mais bien plus porteuses de volontés de changement politique, avec ici indéniablement des positions différentes sur la distribution des droits et devoirs. Ces différences traduisent autant qu'elles nourrissent des conceptions assez différentes de l'environnement (et de la justice) : par les pas de temps qu'elles impliquent, notamment pour les modalités non moins différenciées de régulations proposées ; par les échelles spatiales de référence, bien plus micro-spatiale pour la 1ère, centrée sur les individus et leurs collectifs locaux, et plus macro-spatiale pour la seconde, impliquant alors d'autres organisations sociales et conceptions attenantes de la justice (plus sociale et procédurale).

Sur cette base d'analyse, articulant objets, disciplines, échelles et conceptions, tentons de qualifier l'entrée, encore embryonnaire, socio-urbaine des inégalités environnementales et/ou écologiques en France.

Vers une entrée socio-urbaine : le territoire comme creuset ?

A priori bien plus récente, une troisième non plus approche mais acception existe. Elle s'écarte de l'entrée d'abord infranationale, voire micro-locale, de l'*Environmental Justice*, ou encore la perspective macro-spatiale des inégalités écologiques de développement. Pour premier constat, cette acception développe une entrée d'abord méso-spatiale : agglomérations, espaces régionaux... Rencontrée en France, ainsi qu'en Belgique et parfois en Allemagne, cette acception demeure largement à construire, même si il y a pu avoir quelques tentatives remarquables, notamment en France dans les années 1980 (*infra*).

Trois grandes orientations structurent à ce jour ces débats naissants. La question des disparités et de leur spatialisation constitue sans conteste la première, et plus particulièrement, en ville, leurs liens avec les spécialisations économiques des espaces, la distribution des revenus, les fonctionnements des marchés foncier, immobilier..., et ainsi une ouverture vers l'analyse des ségrégations socio-spatiales. Toutefois, il n'existe pas d'étalon unique de mesure qui permettrait d'appréhender les disparités, leurs écarts et articulations. Travailler sur les cumuls a alors été proposé comme une solution intermédiaire, puisque les inégalités environnementales et/ou écologiques ne sauraient être indépendantes d'autres inégalités. Mais, au moins un manque freine cette première perspective. Il demeure un déficit d'intégration des problématiques sociales et environnementales, que les réflexions et initiatives motivées à ce jour par le développement durable ne comblent pas (Charles, Emelianoff, Ghorra-Gobin, Roussel, Roussel et Scarwell, 2007). Cette difficulté implique aussi un autre constat, plus disciplinaire : un manque d'approches et lectures sociologiques sur de telles inégalités. Il en découle que, question très fréquemment évoquée, les mécanismes de cumul d'inégalités de natures potentiellement

différentes restent difficile à appréhender et à comprendre précisément, et ce malgré un constat partagé de tous – la concentration spatiale de contraintes environnementales coïncide avec une disqualification sociale de l'espace.

Une deuxième orientation estime alors que le territoire (socio-économique et politique) est potentiellement le creuset, donc intégrateur, de ces disparités et cumuls divers. Mise en œuvre sur certains espaces « emblématiques » (2^{ème} partie), cette autre orientation se déploie, en France, dans plusieurs directions, allant :

- de constats statistiques de disparités socio-économiques et urbaines face au cadre de vie en général dans des agglomérations ou régions urbaines (de Palma, Motamedi, Picard et Waddell, 2007 ; Ouharon et Tovar, 2008), face à des charges environnementales particulières, mobilisant notamment l'exploitation de valeurs immobilières (Faburel et Maleyre, 2007), ou encore à partir d'enquêtes de perception de qualité de l'environnement (*infra*)...

- jusqu'à des analyses plus compréhensives de configurations territoriales et morphologies urbaines jugées génératrices d'inégalités environnementales (*infra*), ou l'étude de la portée environnementale (inégalitaire) de certaines actions de requalification, reconversion... dans certains territoires (ex : Schmitt, 2007).

Ici, des unités territoriales prédéfinies conditionnent pour beaucoup les lectures développées surtout par la géographie et/ou par l'économie, avec dès lors une forte inclination macro-spatiale et statistique, que les termes de disparités ou encore de vulnérabilité traduisent.

Enfin, une troisième orientation questionne quant à elle les principes même de l'action :

la responsabilité des acteurs ; singulièrement de la puissance publique centrale (Diebolt *et al.*, 2005, p. 14), avec des travaux d'analyse historique des décisions ayant pu concourir à la concentration de charges environnementales sur certains espaces (Guillerme, Jigaudon et Lefort, 2004 ; Lefort-Prost, 2007) ;

l'équité territoriale, voire intergénérationnelle, puisque « *de telles questions devraient activer, sur des questions écologiques, des débats sur les figures de l'égalité, de la justice ou bien encore de l'équité* » (Villalba, Zaccà, 2007, §3) ;

ou encore la solidarité entre territoires (Laganier, Villalba, Zuideau, 2002), en fonction notamment des parcours, héritages et moyens locaux de (ré)action face aux inégalités de développement des territoires.

Dans cette (re)lecture des principes de l'action, nous trouvons notamment la question des effets inégalitaires voire ségrégatifs de certaines interventions pourtant mues par des ambitions louables : expériences étrangères de quartiers durables (Emelianoff, 2005), actions de protection des centres historiques pour des raisons patrimoniales (Le Blanc, 2008)... ou encore la fiscalité verte (ex : bonus écologiques) et les politiques énergétiques². La science politique ou encore l'urbanisme et l'aménagement trouvent alors ici à s'impliquer aussi, mais de manière à ce jour encore fort embryonnaire.

Malgré les incursions déjà réalisées, les trois grandes orientations de cette entrée socio-urbaine soulèvent peut-être plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Certes, les deux autres approches présentées, même si d'apparence plus stabilisées, n'en sont pas moins à ce jour aussi confrontées à des questions théoriques d'importance. Par exemple, en raison principalement des conditions d'émergence et de déploiement de la justice environnementale, qui impliquent particulièrement la culture nord-américaine pour laquelle la qualité de vie ne peut être directement urbaine (cf. Pincetl, 2005, p. 210), nous trouvons des découpages pas toujours clairement explicités à l'étranger entre iniquités, inégalités et injustices environnementales. Toutefois, pour l'approche socio-urbaine, des accolements fréquents attestent de la grande

² L'ADEME a pu par exemple calculer pour la France que la part des dépenses énergétiques des 20 % des ménages les plus pauvres est 2,5 fois plus élevée que celle des 20 % des ménages les plus riches

instabilité du contenu, par exemple entre les termes de risque, de vulnérabilité, de disparités territoriales, de justice environnementale, d'équité spatiale, d'inégalités écologiques... Au point que, laissant fréquemment songeurs, nous ne savons pas vraiment quelle est la spécificité réelle (existe-t-elle ?) des inégalités environnementales par rapport aux inégalités sociales.

Ici, plusieurs recherches accomplies dernièrement en France aident toutefois à pointer quelques faits marquants, traits distinctifs, éléments éventuellement communs... singulièrement sur le poids exercé par les conceptions historiques de l'environnement, et ainsi sur les objets, échelles et disciplines à considérer.

2. Les inégalités environnementales : la question centrale des échelles spatio-temporelles

Des études descriptives, produites à l'échelle nationale par l'Etat et désormais à l'échelle locale par des collectivités territoriales, s'inscrivent dans la continuité de celles réalisées dès les années 80. Par exemple, les populations modestes étaient, en 1986, proportionnellement quatre fois plus exposées à des niveaux sonores gênants (Enquête nationale de gêne due au bruit des transports, INRETS, 1988). De même, un quartier d'habitat collectif de banlieue avait au tournant des années 1990 une probabilité 4 fois supérieure d'être traversé par une voie rapide (cité in Theys, 2002). Les études plus récentes portent quant à elles plus sur les risques industriels et les risques d'inondation. A l'échelle locale, des travaux ont surtout été menés sur les départements d'Outre Mer (Antilles, Réunion et Guyane), la région Nord-Pas-de-Calais et le département de Seine-Saint-Denis. Elles montrent que les populations pauvres y sont proportionnellement plus localisées à proximité de sites miniers, d'industries chimiques et des sites de sols pollués officiellement recensés (Institut Français de l'Environnement - IFEN, 2006 ; Commission des comptes et de l'économie de l'environnement - CCEE, 2008).

Ces résultats restent cependant parcellaires et fragiles, notamment parce qu'ils ne portent généralement que sur les expositions des populations, sans considérations de ressentis par exemple (cf. Introduction) et sur des échelles (trop) larges. Des études complémentaires, plus qualitatives, ont alors été conduites. L'observatoire national des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) a par exemple montré la situation particulièrement pénalisée de ces zones en termes de nuisances, pollutions et risques environnementaux (Choffel, 2004). Néanmoins, ces déclarations de ressentis demeurent encore largement limitées. Leur construction par les nomenclatures officielles et périmètres institutionnels n'y est pas étrangère, avec notamment des rapports sociaux à l'environnement interprétés grâce à des perceptions et pratiques attachées à un seul espace (le quartier), ou encore une problématique « logement » qui n'épuise pas, loin s'en faut, les questions territoriales de l'environnement. Or, plusieurs recherches récentes apportent des éclairages intéressants.

Explication par les configurations urbaines : une articulation des échelles de temps

Partant du constat du manque d'approches prospectives et dynamiques des territoires, Laigle (2005) propose un abord double des inégalités environnementales et / ou écologiques, la première consistant à rendre compte d'une « *géographie des inégalités écologiques* », afin de mettre en évidence certaines superpositions voire cumuls spatiaux, et la seconde à analyser les dynamiques territoriales, en vue d'identifier les types d'effets en chaîne liées aux trajectoires territoriales.

Pour la 1^{ère} approche, l'auteur propose deux cas d'étude : la région Nord-Pas-de-Calais et l'agglomération lilloise. Plusieurs de ces espaces sont marqués par un lourd héritage industriel et une période de désindustrialisation qui « *ont conditionné les formes successives du renouvellement des populations, leurs conditions sociales, mais aussi une urbanisation très dense qui en voulant intégrer l'industrie et le commerce dans la ville s'est bâtie en partie contre*

l'environnement. » (Laigle, 2005, p. 7). Cette approche, inscrite dans plusieurs initiatives politiques reliées (Agenda 21, Atlas...), est identique à celle mise en œuvre par les services de l'Etat (*supra*). Une concordance des inégalités sociales et disparités environnementales y est de nouveau remarquée, avec, sans grande surprise, des communes industrielles particulièrement exposées aux risques technologiques et à la pollution, ou encore des quartiers en difficulté marqués par des atteintes à l'environnement de proximité. Fait peut-être plus nouveau, des inégalités de santé, pour certaines liées à l'environnement, sont suggérées, avec, ici, des liens étroits à la qualité des logements (par exemple dans le territoire roubaisien), notamment sous l'angle de la précarité énergétique (cf. Devalière, 2008).

Dans une perspective plus dynamique, la seconde approche visait l'analyse territoriale des dynamiques urbaines génératrices d'inégalités environnementales et/ou écologiques. L'auteur propose quatre cas d'études : territoires caractérisés par un héritage industriel lourd (agglomération de Lille), territoires d'attractivités économique et résidentielle (agglomérations d'Aix-en-Provence et de Toulouse), territoires d'expansion multipolaire (agglomération de Strasbourg). Il ressort globalement de l'analyse deux types de configurations, propices selon l'auteur à des enchaînements cumulatifs : « *des configurations où l'urbanisation passée imbriquée à l'industrialisation a eu pour effet : une fragilisation sociale, une dégradation du cadre de vie, conduisant à une reconversion économique et urbaine difficile* » ; « *des configurations caractérisées par une attractivité économique et résidentielle, fondée sur la qualité du cadre de vie, qui peut renforcer les facteurs sélectifs d'accès à l'urbanité et paradoxalement détériorer la qualité de l'environnement.* » (Laigle, op. cit., p. 11).

A ce stade, au moins un grand enseignement peut être tiré de ce travail. Les parcours, trajectoires, héritages... locaux, ainsi que les axes prioritaires et les dynamiques de l'action territoriale contemporaine sont à placer au coeur de l'analyse des inégalités environnementales ou écologiques. Les situations actuelles d'inégalités présentées ici comme écologiques découleraient donc en grande partie de l'épaisseur du temps. Pour autre preuve, les travaux déjà évoqués sur l'héritage industriel de la Seine-Saint-Denis, entre 1850 et 2000 (Guillerme, Jigaudon et Lefort, 2004), desquels il ressort un véritable phénomène, historique, de discrimination et de ségrégation environnementale et sociale, en raison notamment des choix réalisés par les pouvoirs publics, et ce malgré plusieurs grands projets et programmes récents de requalification.

Explication par les milieux et systèmes de valeur : articulation des échelles spatiales

Reprenant l'idée de cumul entre disparités, Deboudt, Deldrève, Houillon et Paris (2008) observent quant à eux un territoire plus étroit, littoral : le quartier du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer. Celui-ci est marqué par ses liens avec le développement du transport maritime, du tourisme, de l'économie portuaire et résidentielle, et alors par des espaces de haute valeur écologique. A cette fin, les auteurs mobilisent la géographie, l'aménagement et la sociologie, pour réaliser : plusieurs études documentaires (ex : différentes étapes de la construction historique de ce quartier), mais aussi une enquête sur les aménités (notamment sur la possibilité de jouissance du milieu naturel). Cette étape reposait sur des observations des usages du rivage boulonnais et des rassemblements associatifs du quartier, des entretiens semi-directifs auprès de résidents et de quelques informateurs privilégiés (bailleurs, personnels de la mairie, travailleurs sociaux).

Les résultats produits montrent tout d'abord que les inégalités sociales se cumulent (surreprésentation du chômage, de la monoparentalité, des faibles revenus...), avec une marginalisation aussi géographique (éloignement du centre-ville, dénivelé topographique, coupures urbaines, peu d'espaces publics). Toutefois, il n'y a que peu de facteurs de nuisances, et aucune vulnérabilité aux aléas naturels, voire même un potentiel d'aménités. Dès lors, les

politiques urbaines récentes souhaitent exploiter ce potentiel, et notamment valoriser la maritimité dans l'urbanisme. Toutefois, certes, l'environnement littoral est perçu comme élément d'identification et de qualification du cadre de vie, comme une source d'aménités. Mais, pour les habitants il n'est pas pour autant à conserver, car la mémoire est peu entretenue, les métiers de la mer peu valorisés... Plus largement, il est à noter très peu d'intérêt pour les sujets d'environnement et les questions écologiques, même si des pratiques ponctuelles ont été relevées.

Cette fois-ci, moins peut-être que les passés et passifs, ce sont les objectifs et stratégies de l'action publique actuelle qui sont à intégrer dans le raisonnement, particulièrement pour en déduire les risques éventuels. Pour autre exemple, et malgré quelques limites de nouveau imposées par les nomenclatures officielles, Schmitt (2007) a pu montrer par une lecture longitudinale de l'utilisation des sols que les friches industrielles ont pu servir dans le Nord-Pas-de-Calais de supports à la renaturation de territoires. Si les espaces transformés contribuent à réduire les inégalités environnementales et territoriales à l'échelle régionale, ils pourraient être vecteurs d'inégalités dans l'accès au cadre de vie à l'échelle locale.

Mais, Deboudt, Deldrève, Houillon et Paris montrent aussi la difficulté d'établir une relation directe entre, d'une part, la mise à disposition d'aménités littorales ou la construction d'espaces urbains valorisant ces aménités, et, d'autre part, les usages et les modalités d'appropriation de l'espace par les populations socialement défavorisées. Dès lors, plus que les seules aménités, pratiques de l'environnement... ce travail invite à aborder aussi le thème sous l'angle des valeurs sociales accordées à l'environnement. « *Si les habitants ne se reconnaissent pas directement dans le concept de « maritimité », l'intervention publique massive et qualitative crée un syndrome paradoxal auprès de certains qui se demandent s'ils sont « dignes de ces nouveaux logements »* » (Deboudt *et al.*, 2008, p. 189). Il en découle alors un troisième élément, plus spéculatif que réellement démonstratif : n'est-ce pas vers l'échelle spatiale des milieux, comme creusets historiques de l'offre environnementale et des valeurs sociales attachées, qu'il conviendrait d'orienter l'analyse territoriale de tels inégalités, cumuls, vulnérabilités.

Explication par le vécu : articulation des thèmes sociaux et environnementaux

Faburel et Gueymard (2008) et Gueymard (2009) ont confronté une géographie statistique des inégalités dites environnementales à l'échelle de la Région Ile-de-France, avec le vécu des qualités environnementales. Appuyé sur des connaissances en psychologie de l'environnement et géographie sociale, ce travail poursuivait l'objectif de bâtir une autre géographie des inégalités environnementales, s'imprégnant des ressentis, des attaches ou du rejet de certains environnements par les populations, avec aussi pour but d'améliorer la compréhension des mécanismes à l'œuvre, notamment résidentiels, dans les phénomènes de polarisation spatiale pour cause environnementale à l'échelle régionale.

La première étape a reposé sur le croisement de deux typologies, l'une environnementale et l'autre sociale, fondées sur des informations statistiques préexistantes (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme – Ile-de-France). Il est alors, classiquement, observé une relation croissante entre les caractéristiques environnementales et sociales des communes franciliennes (cf. Tab 1.). Ces premiers résultats, généraux, témoigneraient de l'existence d'inégalités environnementales pour 2 750 000 personnes, au sens de l'approche conventionnelle.

| Ensemble environnemental | Profil socio-urbain | | | Total |
|-----------------------------|---------------------|-------|---------|--------------|
| | Aisé | Moyen | Modeste | |
| Bon | 45,53 | 31,49 | 22,98 | 100 |
| Moyen | 33,57 | 36,15 | 30,28 | 100 |

| | | | | |
|--------------|-------|-------|-------|-----|
| Mauvais | 17,84 | 32,39 | 49,77 | 100 |
| Total | 33,15 | 34,70 | 32,15 | 100 |

Tab. 1. Profil socio-urbain des trois grands types environnementaux
Source : Faburel et Gueymard, 2008

Cette distribution confirme surtout la situation de certains départements de 1^{ère} couronne (Seine-Saint-Denis et, dans une moindre mesure, le Val-de-Marne), mais aussi celle de territoires périurbains accueillant le desserrement de populations modestes, dans des environnements ayant pu connaître des dégradations plus récentes (ex : certains fragments de l'Est Seine-et-Marnais). Surtout, apparu dès ce stade, ce serait plus la repulsivité des atteintes et dégradations environnementales que l'attractivité de certains milieux, notamment ici dits naturels (espaces verts, cours d'eau...), qui aiderait à comprendre cette géographie.

Puis, 6 communes ont été sélectionnées en première couronne de l'agglomération parisienne. Il ressort en premier lieu du questionnaire administré auprès de 600 habitants, que les individus privilégieraient effectivement dans leurs choix résidentiels davantage l'évitement des facteurs de désaménités ; avec comme influence majeure les bruits de transports ou encore la qualité de l'architecture locale (dans une moindre mesure, la présence d'une usine). Il ressort aussi que la satisfaction environnementale serait fortement liée à des attentes territorialisées en matière d'environnement et de cadre de vie : capacité de l'environnement proche à procurer le sentiment de se sentir chez soi ; confiance accordée aux élus (et en premier lieu aux élus municipaux) à la prise en charge de ces attentes. Ce faisant, dernier grand type de résultats, certaines informations livrées par le ressenti viennent réinterroger la mesure conventionnelle des inégalités environnementales : les plus satisfaits ne seraient pas systématiquement les plus riches, mais une opposition émerge entre les inactifs (principalement les retraités) et les actifs (principalement les ouvriers). Ces derniers résultats coïncident alors avec ceux de Laurian (2008), montrant notamment que bien plus que les niveaux de revenu, ce sont plutôt les taux élevés de chômage et de personnes nées à l'étranger qui caractériseraient le plus les communes qui, cette fois dans la France entière, accueilleraient proportionnellement bien plus des sites à risques (Sud-est et Nord de la région parisienne, région de Marseille, ou encore le Nord- Pas de Calais).

Il ressort alors de ce travail que les ressentis, vécus et satisfactions complèteraient utilement les constats statiques centrés sur les seules expositions et les caractéristiques biophysiques. En outre, le rôle structurant de la repulsivité de certaines dégradations est particulièrement lié aux implantations d'équipements dits impactants (sites industriels, infrastructures de transport...). Ceci réaffirme le poids exercé par les arbitrages publics passés et présents.

Les différents résultats exposés livrent plusieurs grands enseignements pour notre problématique d'analyse. En premier lieu, ces travaux proposent de nouveaux objets (situations répulsives, impacts sanitaires, vécu / satisfaction, habitat insalubre, précarité énergétique...) et de nouvelles catégories d'analyse (actifs / inactifs, types de logement, taux de chômage, populations d'origine étrangère...). Ils donnent ainsi potentiellement à voir d'autres géographies et caractérisations des territoires, notamment pour les agglomérations et leurs pourtours immédiats. Ces nouvelles fragmentations de l'espace, ces autres mailles territoriales... pourraient permettre, par différence, d'interroger les territoires et leur construction inégalitaire. Toutefois, il demeure aussi le plus souvent un déficit d'explicitation des notions clés utilisées (disparités, inégalités, injustices, vulnérabilités...), et parfois un défaut d'énoncé des appareils conceptuels mobilisés. Il serait alors particulièrement opportun de poursuivre l'effort d'interdisciplinarité, pour par exemple inciter par la confrontation à l'énoncé de conceptions disciplinaires de certaines des notions employées. Surtout, autre grand enseignement, toute observation devra se positionner par rapport aux échelles de temps privilégiées (parcours et héritages locaux,

arbitrages publics et privés passés, stratégies territoriales actuelles...), aux échelles d'espaces appréhendées (milieux écologiques et/ou territoriaux, aires des pratiques, circonscriptions historiques...) et à l'articulation défendue des faits environnementaux et sociaux (ex : par l'habitat).

Aussi, ces manques et orientations interpellent-ils les conceptions en jeu de l'environnement et de la justice dans l'abord naissant du thème des inégalités environnementales en France. Par exemple, qu'entend-on par « qualité environnementale » d'un lieu, terme omniprésent dans les écrits ? De même, quel modèle de justice s'agirait-il de promouvoir pour appréhender de telles inégalités et saisir leurs mécanismes fondateurs (égalitaire ou équitable, structurel ou procédural, centré sur les groupes, et lesquels, ou sur les individus...) ? Il en va notamment de la statistique environnementale dont dispose à ce jour les acteurs, au premier chef territoriaux, ainsi que plus largement de l'évolution des formes et contenus des politiques dites de développement urbain durable. Cette statistique, souvent inadaptée mais très largement mobilisée sur le thème traité ici (CCEE, 2008), est directement héritée de la conception encore dominante de l'environnement (spatialiste et techno-centrée), soit une orientation, cognitive, institutionnelle « conditionnée par la possibilité de lui [l'environnement] faire correspondre une mesure normative » (Charvolin, 2003, p. 9). Il en va aussi par-là même de la mise en culture opérationnelle de ce thème, donc du déficit remarqué d'ambition politique. Selon Theys (2007), influeraient la faible rentabilité politique du traitement des aspects sociaux de l'environnement (en particulier en termes de communication), les risques de stigmatisation et de marginalisation croissante de certains territoires ou quartiers (notamment ceux appréhendés par les études évoquées plus haut)... et les conceptions de l'environnement.

Quelles conceptions de l'environnement et de la justice, quels objets, échelles et disciplines conviendrait-il alors de peut-être considérer face aux manques pointés et orientations dessinées ?

3. Les inégalités environnementales à l'épreuve... de l'environnement

Vers des conceptions plus ouvertes aux capacités des populations et territoires

Si l'on en juge par les critères objectivant et globalisant d'évaluation souvent de mise dans les champs de l'action urbaine (seuils d'expositions physicochimiques, probabilités d'occurrence de risques officiels, distance métrique pour l'accessibilité aux aménités urbaines...), l'environnement est encore à ce jour considéré par les pouvoirs publics et les mondes marchands comme un universalisme. Constatons toutefois que, du fait notamment de la rencontre des enjeux d'environnement, de la territorialisation de l'action urbaine et aménagiste et de l'instrumentation du développement durable (Faburel, 2006), plusieurs signaux semblent depuis peu converger pour aider à faire entrer peut-être autrement les territoires de l'urbain, leurs mécanismes fondateurs et choix d'interventions qui y président, dans la compréhension des inégalités environnementales et/ou écologiques en ville. Refaire la ville sur la ville, en garantissant mixité sociale et durabilité, s'est affirmé comme mot d'ordre de l'action urbaine, à la suite notamment de la mise en œuvre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (2000).

Dès lors, le devenir des populations modestes et celui des territoires dans lesquels elles résident, donc la captivité économique des ménages et les contraintes induites pour les politiques territoriales (attractivité / répulsivité, vulnérabilité / résilience...) recouvrent une importance politique nouvelle, particulièrement au contact du risque de nouvelles fragmentations socio-spatiales en lien à la densité. Sur cette base, nous nous sommes efforcés de montrer précédemment (2008) que la réflexion sur les inégalités environnementales en ville devrait peut-être les considérer d'abord comme des inégalités sociales et territoriales face aux capacités et moyens donnés aux populations et pouvoirs locaux d'améliorer leur environnement. L'acceptation proposée aurait alors pour problématiques d'analyse :

- la capacité donnée aux ménages et sociétés locales à changer leur environnement, à améliorer sa qualité, notamment (mais pas seulement) par une implication démocratique, plutôt qu'à changer d'environnement par la mobilité résidentielle ;
- la capacité des territoires, notamment par les nouvelles régulations de la gouvernance territoriale, à véritablement faire face tant aux situations de vulnérabilités induites par leurs héritages environnementaux qu'à leurs moyens inégaux pour améliorer la situation des populations résidentes.

Cette proposition puise particulièrement dans ce qui semble de nos jours faire environnement dans nos sociétés : l'un des opérateurs réflexifs, l'un des filtres les plus puissants de l'interprétation et de la considération du cadre de vie (Abelès, Charles, Jeudy et Kalaora, 2000). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, suivant en cela Charles (2008, p. 151), nous préférons parler, particulièrement pour la ville, d'inégalités environnementales et non écologiques. Porteurs de valeurs (esthétiques, patrimoniales, symboliques...), les ressentis, représentations, usages ou encore pratiques de l'environnement médient de plus en plus nos rapports au(x) monde(s). Le poids grandissant des thèmes et enjeux d'environnement dans les choix résidentiels, les mobilités, les pratiques alimentaires, les attitudes énergétiques... des ménages, ou encore les implications associatives et les engagements citoyens, en atteste chaque jour d'avantage.

Cette conception de l'environnement concourt en fait à une lente refondation du gouvernement conjoint des hommes et de la nature, soit une gouvernementalité se voulant plus pluraliste, collaborative, participative..., revisitant certains principes de l'action (responsabilité, sectorialité, solidarité...), singulièrement dans le domaine de l'aménagement (Lolive et Soubeyran, 2007) et de l'urbanisme (Ascher, 2001). Cette conception préfigure même selon certains auteurs (Latour, 1999) un nouvel âge du politique, âge dans lequel la mise en lien symbolique, l'appropriation et les rapports à l'identité, notamment spatiale, se recomposent, au point de malmener, par exemple par les rapports sensibles aux lieux et les compositions territoriales des paysages, ambiances, risques..., le chaînage historique de construction de l'action publique : une certaine production de rationalité (technico-scientifique) et un certain exercice de la démocratie (délégative) (Stengers, 1997).

Faire de cette qualification plus dynamique et actante de l'environnement le cadre cognitif des réflexions et d'une mise en culture opérationnelle des inégalités environnementales serait un moyen de mettre les diverses qualifications des inégalités environnementales, et notamment celle, médiane et actuelle, de Pye et al. (2008), à l'épreuve de la définition même de l'inégalité, par nature dynamique : « différences qui sont le résultat d'un accès inégal aux ressources diverses qu'offre une société ». Car, pour ne reprendre que celle-ci, comment l'inégale répartition de la qualité environnementale des lieux (dominante de l'approche par la justice environnementale) pourrait-elle s'affranchir de dimensions... qualitatives de l'environnement ? Comment l'inégal impact environnemental des différents groupes sociaux (caractéristique première de l'approche par les inégalités écologiques de développement) pourrait-il nié les capacités non moins inégales des gestes et comportements (positifs comme négatifs pour l'environnement) ? Comment enfin considérer l'inégal impact des différentes politiques environnementales (une des orientations de l'approche socio-urbaine et territoriale), sans prendre la mesure du rôle, nouveau, exercé par les individus eux-mêmes dans la construction de ces mêmes politiques ?

L'habitant, l'« habiter » et leurs espaces comme pierres de touche des inégalités environnementales ?

Cet autre cadre cognitif dessine de notre point de vue au moins deux horizons concrets, que nous proposons d'énoncer rapidement. Ces horizons tentent non seulement de mettre en

cohérence les éléments livrés jusqu'ici, mais aussi de poser quelques jalons sur les objets, échelles et disciplines qu'il conviendrait peut-être de considérer.

Le premier horizon pourrait être balisé par deux chantiers emboîtés, l'un centré sur les objets et sur les référentiels, axiologie et doctrines de l'intervention urbaine, l'autre sur les démarches dès lors à engager. Concernant le premier chantier, nous trouvons au moins trois types d'objets :

- les différences qualitatives de situation³ et les configurations socio-spatiales qui les génèrent (accompagnées des mécanismes à l'œuvre : trajectoires résidentielles, héritages et vestiges plus ou moins patrimonialisés...);

- les vécus d'ambiances, de paysages, de risques, de nuisances... mais aussi d'aménités, notamment naturelles (Blanc, Bridier, Cohen, Glatron et Grésillon, 2005), ainsi que leurs corrélats de bien-être (Faburel et Manola, 2008) et de qualité de vie (Bley, Vernazza-Licht, 2006)⁴...;

- les systèmes de gouvernance locale, les capacités d'implication citoyenne et notamment l'empowerment et ses manifestations différenciées (Bacqué, 2006).

Au titre des référentiels, axiologie et doctrines, la justice sociale (plus procédurale) mais aussi la solidarité (inter territoriale) ou encore la responsabilité (inter temporelle) sont ostensiblement questionnées par une qualification des inégalités environnementales qui puise dans une conception moins technico-normative de l'environnement, au fondement d'une gouvernementalité se voulant plus pluraliste, collaborative, participative... Cela pourrait être alors un moyen de faire que le développement durable puisse s'intéresser aux dynamiques à long terme dans la marginalisation de certains territoires, avec aussi un souci de « résilience permanente » (Sébastien et Brodhag, 2004), et donc d'équité inter-générationnelle (Laganier, Villalba et Zuideau, 2002).

L'autre chantier serait dès lors dédié aux démarches requises pour aider à mettre ces objets et interpellations en culture politique. Outre l'interdisciplinarité déjà évoquée, il s'agirait de puiser dans le suivi de nos jours de plus en plus systématique des initiatives territoriales mues par le développement durable (agendas, chartes, observatoires, indicateurs...). L'objectif pourrait ici être, par la transversalité des actions et les ouvertures démocratiques auxquelles il prétend..., d'aider à mieux saisir les « autres » géographies (2ème partie), notamment sous l'angle :

des périmètres spatiaux pertinents (quartier ? commune ? bassin de vie ? région ?... sachant que l'espace des problèmes et celui des réponses politiques sont en décalage croissant),

des échelles de temps à considérer (de plus en plus désynchronisées face aux crises écologiques),

des coûts et bénéfiques de plus en plus immatériels et symboliques...

Toutefois, cet horizon en appelle directement un second, qui pourrait œuvrer à dépasser l'entrelacs des conceptions historiques de l'environnement et de la justice sociale. Ce deuxième horizon devrait selon nous faire non pas de l'habitat, qui renvoie pour beaucoup aux stratégies du vouloir habiter et qui fait l'objet de politiques historiques non moins sectorielles et techniques, mais de l'habiter (Roux, 2002 ; Paquot, Lussault et Younès - coord., 2007), et alors par l'éthique de l'espace et son référentiel de proximité, de l'habitant, de ses « accointances » (Roux, op. cit.) et expériences sensibles du territoire, de ses connaissances inductives et savoirs pratiques (Fisher, 2000), une des pierres de touche, interdisciplinaires (Hucy, Mathieu, Mazellier, Raynaud, 2005), axiologiques et démocratiques⁵ des inégalités environnementales.

³ « Les inégalités environnementales sont des inégalités de situation (...) résultant des variations qualitatives de l'environnement urbain » (Diebolt, Helias, Bidou et Crepey, 2005, p. 11).

⁴ « La qualité de vie consiste dans la liberté de chacun de déployer ses capacités pour agir sur quelque chose, produire des actes et atteindre des buts qui ont un sens pour lui » (Sen, 1993).

⁵ Contrairement à Diebolt, Helias, Bidou et Crepey qui, logiquement rejettent dans une logique « centraliste » cette dimension participative comme intégrante de la thématique (Inspection Générale de l'Environnement et Conseil Général des Ponts et Chaussées, 2005).

A condition toutefois notamment que les catégories usuelles d'analyse de l'habitant et de ses divers engagements, en situations individuelles, sociales, affinitaires, territoriales..., soient confrontées, voire révisées (notamment au contact du « concernement » environnemental) ; ou encore que, dans l'épreuve de l'interdisciplinarité, les savoirs acceptent volontiers de se compliquer les uns par rapport aux autres, et de multiplier les fronts d'expertise, « l'enjeu n'étant pas ici de faire "progresser" les sciences mais d'être à la hauteur de ce qu'exige un problème posé par la société. » (Stengers, 1997, p. 98). Car, « L'expérience des sujets nous aide à comprendre comment une réalité apparemment insupportable peut parfois être une source positive de bien être et de qualité de vie » (Leplège, 1999, p. 19). C'est par exemple ce type d'approche que permet d'entrevoir Corburn (2005) à partir de l'analyse des mobilisations sociales à Brooklyn sur les questions de la pollution de l'air et de la contamination au plomb. Ces différents horizons et chantiers ne seraient-ils pas un moyen nouveau pour que les sciences sociales et humaines exercent une fonction centrale dans l'émergence d'une problématique de société (Dewey, 2003), fondée sur la prise de conscience du caractère intrinsèquement instable du monde, instabilité à laquelle participent de plus en plus l'environnement et les inégalités auxquelles, selon nous, il donne lieu en ville de manière dynamique ?

A propos de l'auteur : Guillaume FABUREL, CRETEIL, Institut d'Urbanisme, Université Paris Est-Créteil

Pour citer cet article : Guillaume FABUREL, « Débats sur les inégalités environnementales : une autre approche de l'environnement urbain » [“Current debates on environmental in/equities: greening our urban spaces”, traduction : Mélanie Mauthner], *justice spatiale | spatial justice*, n° 02 octobre | october 2010, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

- ABELES M., CHARLES L., KALAORA H-P et B.**, (dir.), *L'Environnement en perspective : contextes et représentations de l'environnement*, L'Harmattan, Paris, 2000.
- ASCHER F.**, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, L'Aube, 110 p, 2001.
- BACQUE M-H.**, « Empowerment et politiques urbaines aux Etats-Unis », *GEOgraphie, ECOnomie SOCIété*, Vol 8/1, pp. 107-124, 2006.
- BAUMOL W.J. and Oates W.E.**, *The Theory of Environmental Policy*, Cambridge University Press, Cambridge, UK, 1998.
- BLEY D., VERNAZZA-LICHT N.**, « Villes et qualité de vie », in DORIER-APRILL E. (dir.), 2006, *Ville et environnement, dossiers des images économiques du monde*, SEDES, Paris, pp.109-116, 2006.
- BULLARD B.**, (ed.), *Unequal protection: Environmental Justice and Communities of Color*, San Francisco, Sierra Club Books, 1994.
- BULLARD R.**, *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*, Boulder, CO: Westview Press, 1990.
- BULLARD R.**, 1983, « Solid Waste Sites and the Black Houston Community », *Sociology Inquiry*, 53, pp. 273-288, 1983.
- CHARLES L.**, « Environnement, philosophie, cultures et politique », in Galochet M., Longuepée J., Morel V. et Petit O., *L'environnement, discours et pratiques interdisciplinaires*, Artois Presses Université, pp. 151 – 170, 2008.
- CHARLES L., EMELIANOFF C., GHORRA-GOBIN C., ROUSSEL L., ROUSSEL F-X. et SCARWELL H-J.**, « Les multiples facettes des inégalités écologiques », *Développement durable et territoire*, <http://developpementdurable.revues.org>, 16 p, 2007.
- CHARVOLIN F.**, *L'invention de l'environnement en France*, La découverte, 127 p.
- COMMISSION DES COMPTES ET DE L'ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT (CCEE)**, *Aspects sociaux des politiques environnementales*, La documentation Française, 118 p.2003, 2008.
- CHOFFEL P.**, (coord.), « Observatoire national des zones urbaines sensibles », rapport 2004, Paris, éditions de la Délégation interministérielle à la ville, 252 p, 2004.
- COOPER E., PALMER J.**, (eds.), *Just environments. Intergenerational, international and interspecies issues*, London, Routledge, 1995.
- CORBURN, J.**, Street Science. *Community Knowledge and Environmental Health Justice*, MIT Press, Cambridge, London, 2005.
- CUTTER S.L.**, "Race, class and environmental justice", *Progress in Human Geography*, 19, pp. 111-122, 1995.

- DEBOUDT P., DELDREVE V., HOULLON V., PARIS D.**, « Inégalités écologiques, inégalités sociales et territoires littoraux : l'exemple du quartier du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais, France) », *Espace, Populations, Sociétés*, n°1, pp. 173-190, 2008.
- DE PALMA A., MOTAMEDI K., PICARD N., WADDELL P.**, "Accessibility and environmental quality: inequality in the Paris housing market", *European Transport*, 36, pp. 47-74, 2007.
- DEVALIERE I.**, « Au-delà des impayés d'énergie, comment appréhender la précarité énergétique ? », *Espace, Populations, Sociétés*, n°1, pp. 191-201, 2008.
- DEWEY J.**, *Le public et ses problèmes, Œuvres Philosophiques*, Tome 2, Cometti J-P. (dir.), Publications de l'université de Pau, Farrago, 207 p, 2003.
- DIAMANTAPOULOS A., SCHLEGELMILCH B., SINKOVIS R., BOLHEN, G.**, "Can socio-demographics still play a role in profiling green consumers ?", *Journal of Business Research*, 56, pp. 465-480, 2003.
- DIEBOLT W., HELIAS A., BIDOU D. et CREPEY G.**, *Les inégalités écologiques en milieu urbain*, Rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Conseil Général des Ponts et Chaussées, 68 p, 2005.
- DOBSON A.**, *Justice and the environment*, Oxford University Press, Oxford, 1998.
- DOZZI J., LENNERT M., WALLENBORN G.**, « Inégalités écologiques : analyse spatiale des impacts générés et subis par les ménages belges », *Espace, Populations, Sociétés*, n°1, pp. 127-143., 2008
- EMELIANOFF C.**, « Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ? », *ESO, Travaux et Documents* n° 25, décembre, pp 35-43, 2006.
- ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY** – EPA Environmental Justice Strategy, Note, EPA, Washington, 41 p., 1995
- FABUREL G., GUEYMARD S.**, *Vécu environnemental et qualité de vie en région Ile-de-France. Une approche des inégalités environnementales*, Rapport intermédiaire, Programme Politiques territoriales et développement durable, PUCA-MEDD, janvier 2008, 58 p, 2008.
- FABUREL G.**, « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux. Pour que l'environnement soit réellement un facteur de cohésion urbaine », *Espace, Populations, Sociétés*, n°1, pp. 111-126, 2008.
- FABUREL G., MANOLA T.**, « Le sensible et le bien-être comme autre entrée des affects en politique ? Quel(s) rôle(s) pour le développement durable ? », Colloque international « La problématique du développement durable vingt ans après » organisé par le CLERSE (CNRS-Université de Lille 1), 20-22 nov., 23 p, 2008.
- FABUREL G., MALEYRE I.**, « Dépréciations immobilières, polarisation sociale et inégalités environnementales pour cause de bruit des avions. Une application de la méthode des prix hédoniques à proximité d'Orly », *Revue Développement Durable et Territoires*, Dossier Inégalités écologiques, inégalités sociales. (<http://developpementdurable.revues.org/document2775.html>), 2007.
- FABUREL G.**, « Développement durable et territorialisation de l'action urbaine en France », in *Ville et Environnement* (Dorier-Apprill dir.), SEDES - Armand Colin, pp. 101-106., 2006
- FAIRBURN J.**, « Addressing environmental justice: a UK perspective », Colloque Inégalités environnementales et risques sanitaires, AFSSET et IEP Paris, 10 avril, 9 p., 2008
- FISHER F.**, *Citizens, experts and the environment. The political of local knowledge*, Duke University Press, 328 p, 2000.
- FLIPO F., GAUDILLIERE J-P.**, « Inégalités écologiques, croissance "verte" et utopies technocratiques », *Mouvements*, novembre, 8 p. <http://www.mouvements.info/Inegalites-ecologique-croissance.html>, 2009.
- GHORRA-GOBIN C.**, *De la justice environnementale : réflexion prospective autour du principe de compensation, L'environnement du XXIème siècle*. Vol. III Démocratie et politique de long terme. Dir. J. Theys, Germes, pp. 153-159, 2000.
- GIEC.**, *Climate Change 2007: Synthesis Report*, Intergovernmental Panel on Climate Change, 32 p, 2007.
- GUEYMARD S.**, *Inégalités environnementales en région Ile-de-France : répartition socio-spatiale des ressources, des handicaps et satisfaction environnementale des habitants*, Doctorat d'aménagement, d'urbanisme et de politiques urbaines, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris XII, 387 p, 2009.
- GUILLERME A., JIGAUDON G., LEFORT A-C.**, *Dangereux, insalubres et incommodes. Paysages industriels en banlieue parisienne XIXe-XXe siècles*, Champ Vallon, Collection Milieux, 343 p, 2004.
- HIRSCHMAN A.O.**, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 284 p, 1970.
- HUCY L., MATHIEU N., MAZELLIER A., RAYNAUD D.**, « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement des disciplines », in Guermond Y. et Mathieu N., *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Collection Indisciplines, Coéd. Cemagref - Cirad - Ifremer- INRA, 286 p, 2005.
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT** – IFEN, « Les inégalités environnementales », in *L'environnement en France*, collection Les synthèses, pp. 419-430, 2006.
- JOHNSTON R.**, (éd.), *Who pays the price? The Sociocultural Context of Environmental Crisis*, Island Press, 1994.
- KRUZE H.**, *On environmental equity – exploring the distribution of environmental quality among socio-economic categories in the Netherlands*, KNAG / Copernic institute, Utrecht, Pays Bas, 219 p, 2007.
- LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B.**, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Revue Développement Durable et Territoire*, Dossier 1 Approches territoriales du développement

durable, <http://developpementdurable.revues.org/index774.html>, 2002.

LAIGLE L., TUAL M., « Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 9 Inégalités écologiques, inégalités sociales, <http://developpementdurable.revues.org/index4262.html>, 2007.

LAIGLE L., « Inégalités écologiques : un nouvel enjeu pour les politiques d'urbanisme ? » Actes du Colloque Inégalités environnementales et sociales : L'environnement, facteur de cohésion urbaine ?, *Urba +*, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris XII, juin, 16 p. (2005, A paraître).

LAIGLE L., OEHLER V., *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*, Rapport final du CSTB, pour le PUCA-MELT, février, 100 p, 2004.

LATOUR B., *Politiques de la nature, Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, collection Armillaire, 383 p, 1999.

LAURENT E., « Ecologie et inégalités », *Revue de l'OFCE*, Presses de Sciences Po, 2, n°109, pp. 33-57, 2009.

LURIAN L., « Environmental injustice in France », *Journal of environmental planning and management*, vol.51, n°1, janvier 2008, pp. 55-79, 2008.

LE BLANC A., « Vulnérabilité sismique et inégalités socio-spatiales. Le cas d'Assise et de Noto (Italie), *Espace, Populations, Sociétés*, n°1 : Populations, vulnérabilités et inégalités écologiques, pp. 55-70, 2008..

LEFORT-PROST A.-C., « Pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités. Difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000 », *Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, n°48,2007 .

LEPLEGE A., *Les mesures de la qualité de la vie*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1999.

LOLIVE J., SOUBEYRAN O., *L'émergence des cosmopolitiques*, La Découverte, 383p., 2007

MARTINEZ-ALIER J., *The Environmentalism of the Poor*, Edward Elgar, Northampton, 2002.

OUHARON A., TOVAR E., « Evaluation de la ségrégation socio-spatiale », *Paris sous l'œil des chercheurs*, Tome 2, Mairie de Paris, Ed. Belin, 2008.

PAQUOT TH., LUSSAULT M., YOUNES CH. (dir.), *Habiter le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, coll. Armillaire, 380 p, 2007.

PINCETL,S., « La durabilité urbaine et la nature en ville. Le besoin d'interdisciplinarité » in Guermond et Mathieu, *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Collection Indisciplines, Coéd. Cemagref - Cirad - Ifremer- INRA, pp. 209-220, 2005.

PYE S., SKINNER I., MEYER-OHLENDORF N., LEIPPRAND A., LUCAS K., SALMONS R., *Addressing the social dimensions of environmental policy –A study on the linkages between environmental and social sustainability in Europe*, European Commission Directorate-General "Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, 148 p, 2008.

RAWLS J., 1973, *A theory of justice*, Oxford University Press, London, Oxford, New York.

ROUX M., 2002, *Inventer un nouvel art d'habiter. Le ré-enchantement de l'espace*, L'Harmattan, Paris, 206 p.

RUMPALA Y., *Régulation publique et environnement. Questions écologiques, réponses économiques*, L'Harmattan, Coll. « Logiques politiques », 373 p, 2003.

SCHMITT G., « Inégalités écologiques et utilisation du sol : situation de la région Nord-Pas-de-Calais », *Revue Développement Durable et Territoires*, Dossier 9 Inégalités écologiques, inégalités sociales. <http://developpementdurable.revues.org/document2775.html>,2007.

SEBASTIEN L., BRODHAG C., « A la recherche de la dimension sociale du développement durable », *Développement durable et territoire*, Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable. <http://developpementdurable.revues.org/document1133.html>, 2004.

SEN A.K., "Capability and Well-being", in Martha C. Nussbaum and Amartya K. Sen (eds), *The Quality of Life*, Oxford: Clarendon Press, pp. 30 - 53, 1993.

SLOVIC P., *The Perception of Risk*, Earthscan ed., 518 p,2000.

STENGERS I., Sciences et pouvoirs. *La démocratie face à la technoscience*, Paris, La Découverte, Coll. Sciences Sociétés, 116 p, 1997.

THEYS J., "Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement. Essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques », in Cornut,P., Bauler T. et Zaccai E. (coord.), *Environnement et inégalités sociales*, Editions de l'université de Bruxelles, pp. 24-35, 2007.

THEYS J., *L'environnement à la recherche d'une définition : derrière une définition introuvable, trois conceptions irréductibles de l'environnement*, IFEN, 46 p. 1993.

TIEBOUT C., "A pure theory of local expenditures", *Journal of Political Economy*, vol. 64, pp. 416-424. 1956.

UK ENVIRONMENT AGENCY, Addressing environmental inequalities: cumulative environmental impacts, Science report, 81 p, 2007.

VILLALBA B. et ZACCAI E., « Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités », *Revue Développement durable et territoires*, Dossier 9 Inégalités écologiques, inégalités sociales. <http://developpementdurable.revues.org/document3502.html>, 2007.

WENZ P.S., *Environmental Justice*, State University of New York Press, Albany, 217 p. 1988.